



UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

École doctorale VI

Histoire de l'Art et Archéologie – ED 0124

THÈSE

Pour obtenir le grade de :
Docteur de l'Université Paris-Sorbonne

Discipline :
Histoire de l'art

Présentée et soutenue publiquement par :
Stéphanie Rabourdin-Auffret

Le :
16 janvier 2010

L'AUTHENTICITÉ DU MOBILIER FRANÇAIS DE L'ÉPOQUE CLASSIQUE : INTERPRÉTER, ÉVALUER ET PRÉSERVER

POSITION DE THÈSE

Sous la direction de :

Mme Françoise Hamon Professeur émérite, Université Paris-Sorbonne (Paris IV)

Jury :

M. Alexandre Gady	Professeur, Université de Nantes, Président du Jury
Mme Françoise Hamon	Professeur émérite, Université Paris-Sorbonne (Paris IV)
M. Claude Mignot	Professeur, Université Paris-Sorbonne (Paris IV)
M. Daniel Alcouffe	Conservateur général, Musée du Louvre
M. Arlen Heginbotham	<i>Furniture Conservator</i> , J. Paul Getty Museum

La question de l'authenticité du mobilier semble n'avoir été envisagée jusqu'à présent que dans le contexte du marché de l'art : au meuble authentique est généralement opposé le faux ou la copie ; des éléments remplacés ou jugés trop restaurés font perdre au meuble de son authenticité aux yeux des collectionneurs. En revanche, l'interprétation de l'authenticité dans le domaine de la conservation n'a pas encore fait l'objet de publications ou de conférences en ce qui concerne le mobilier. C'est pourtant une question théorique qui a donné lieu à des discussions riches ces dernières décennies : des experts de la conservation, en particulier dans les instances UNESCO du patrimoine mondial, se sont interrogés sur cette notion d'authenticité, qui est conceptualisée différemment selon les cultures. Les questions dont ces professionnels ont débattu dans d'autres domaines du patrimoine peuvent servir de support à une étude consacrée au mobilier.

L'origine du débat sur l'authenticité semble se trouver dans le préambule de la *Charte de Venise*¹. Ce texte, rédigé en 1964 dans le cadre du II^e Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques et adopté par l'ICOMOS² en 1965, est encore aujourd'hui considéré comme une référence dans le domaine de la restauration, quelles que soient les spécialités. Y est évoqué le devoir qu'est pour l'humanité la transmission aux générations suivantes des œuvres monumentales «*dans toute la richesse de leur authenticité*», sans néanmoins que ne soit proposé une définition du terme *authenticité*.

Trente ans plus tard, la Conférence de Nara sur l'authenticité³ se tenait du 1^{er} au 6 novembre 1994 à Nara, au Japon. Cette réunion de quarante-cinq spécialistes de la conservation des biens culturels, représentant les organisations internatio-

1. ICOMOS. *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise 1964)*. Disponible sur : http://www.international.icomos.org/charters/venice_f.htm [page valide le 19 septembre 2009].

2. Conseil international des Monuments et des Sites.

3. Larsen, Knut Einar. *Nara Conference on Authenticity. Conférence de Nara sur l'authenticité*. Paris, Tokyo, Rome : UNESCO, ICCROM, ICOMOS, Agency for Cultural Affairs (Japan), 1995.

nales de vingt-six pays, avait été précédée d'une réunion préparatoire organisée du 31 janvier au 2 février 1994 à Bergen, en Norvège¹. Le but de ces rencontres était de clarifier le « critère d'authenticité » que devaient satisfaire les biens culturels proposés pour la liste du patrimoine mondial, en revoyant et en élargissant les définitions de tous les aspects de l'authenticité proposés auparavant dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*. La Conférence de Nara se termina par l'adoption d'une déclaration : le *Document de Nara sur l'authenticité*².

L'objet de cette thèse est de réfléchir à l'authenticité du mobilier, plus particulièrement du mobilier produit dans les villes, en France, entre le milieu du XVII^e siècle et la fin du XVIII^e. Certaines des idées théoriques qui y sont développées pourraient intéresser un corpus de mobilier plus large, sur les plans chronologique et géographique, néanmoins les caractéristiques techniques présentées sont limitées à ce type mobilier. La réflexion s'articule autour de trois grands axes : l'interprétation, l'évaluation et la préservation de l'authenticité.

Interpréter, car il est en premier lieu nécessaire de déterminer ce que signifie le terme authenticité; la langue a vu le sens du mot évoluer et toutes les cultures ne l'entendent pas de la même manière. Comment a-t-on jusqu'à aujourd'hui défini l'authenticité? Quand a-t-on regardé les œuvres du patrimoine culturel à la lumière de cette notion? Qu'est-ce qu'un meuble authentique? Qu'est-ce qui lui fait perdre cette qualité? L'authenticité d'un meuble a-t-elle toujours été interprétée de la même façon?

1. Larsen, Knut Einar et Nils Marstein. *Conference on Authenticity in Relation to the World Heritage Convention*. Trondheim : Tapir Forlag, 1994.

2. Les orientations concernant l'authenticité (79 à 86) ainsi que l'Annexe 4 (« Authenticité par rapport à la Convention du patrimoine mondial ») des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, dernière version révisée en janvier 2008 et versions antérieures, sont consultables sur le site Internet de l'UNESCO : <http://whc.unesco.org/fr/orientations/> [page valide le 29 août 2009]. L'Annexe 4 de la version de 2008 inclut le *Document de Nara sur l'authenticité*.

Évaluer, car cela peut être nécessaire dans différentes circonstances. On pensera en premier lieu au marché de l'art où l'on cherche de manière évidente à juger de l'authenticité d'une pièce, mais on peut aussi vouloir évaluer l'authenticité d'un meuble — et c'est ce cas de figure qui nous intéresse ici particulièrement — dans le cadre de son étude ou d'une intervention de restauration. En effet, lorsqu'un conservateur ou propriétaire de meuble et un restaurateur abordent la question d'un traitement, il est primordial de définir ce que l'on cherche à préserver. Il convient donc dans un premier temps d'établir ce qui reste de l'objet originel, ce qui a pu être restauré, remplacé, ajouté ou supprimé et ce, quand, pourquoi et de quelle façon. Ces éventuelles interventions passées sont-elles à conserver et pourquoi? La décision sera-t-elle la même pour différents objets? Comment évaluer de façon qualitative et quantitative l'authenticité d'un meuble? Les critères d'évaluation de l'authenticité proposés à Nara peuvent servir de base à l'élaboration de ce travail.

Préserver, car c'est l'objectif ultime d'un conservateur aussi bien que d'un restaurateur. À la lecture du préambule de la *Charte de Venise* précédemment évoqué, on peut s'interroger en ces termes : que doit-on préserver pour pouvoir le transmettre aux générations suivantes?

La présente réflexion sera menée selon les interrogations et les besoins des professionnels de la conservation et non selon le point de vue de collectionneurs. Le jugement d'authenticité n'a pas ici pour but de déterminer la valeur marchande d'un meuble en quantifiant ce qui est d'origine ou pas, mais de réfléchir sur ce que la condition physique actuelle de l'objet peut nous apprendre de son histoire. Quelles sont les caractéristiques esthétiques et techniques du meuble? A-t-il subi des altérations¹ et quelles en sont les conséquences sur les plans esthétique et technique, en termes de matériaux ou d'usage? Enfin, quelle attitude avoir

1. Dans le sens de modification de l'état ou de la qualité d'une chose et non de détérioration.

aujourd'hui sur le plan de la conservation de cet objet? Quelles seront les conséquences de nos actes?

En vue de répondre à ces questions, le travail a été organisé en trois parties. La première, théorique, explore l'évolution du sens donné au mot authenticité dans le temps, ainsi que les définitions de termes qui lui sont liés : originalité, intégrité, copie et faux. Est également traitée la question des « modifications », opérations qui consistaient, dès le XVIII^e siècle, à modifier un meuble ou à en réutiliser certains éléments sur de nouveaux bâtis afin de satisfaire des changements de goût ou d'usage. La question de l'authenticité est ensuite abordée dans le contexte du patrimoine mondial, avec des références nombreuses à la Conférence de Nara. Pour mener à bien cette réflexion sur ce qui constitue l'authenticité d'un bien culturel et plus spécifiquement d'un meuble, la première étape a été de réfléchir à la nature même de l'œuvre en s'appuyant notamment sur les travaux bien connus d'Alois Riegl et de Cesare Brandi. Cela a conduit à distinguer quatre principaux *niveaux d'authenticité*. Enfin, suivant le modèle développé à Nara pour juger de l'authenticité du patrimoine culturel, sept *critères d'évaluation* ont été déterminés. Cette partie théorique se poursuit par une réflexion sur la restauration, en ce qu'elle affecte la préservation de l'authenticité des œuvres.

La deuxième partie, technique, a pour but de proposer une *procédure d'authentification*, c'est-à-dire une démarche d'étude technique du meuble, en cherchant à comprendre à la fois ses caractéristiques esthétiques et techniques originelles, mais aussi les altérations qu'il a pu subir, à la fois naturelles et résultats d'interventions humaines. L'idée est de s'interroger sur l'histoire du meuble depuis sa création jusqu'à aujourd'hui. Plusieurs types d'observations ont été recensées : des observations d'ordre général (lignes et proportions, éléments décoratifs, patines et couleurs, choix des bois, estampilles); des observations sur la constitution du meuble (montages, clous et vis, bronzes, finition); puis des observations

sur les procédés de production (traces de sciage, traces de fer à dents, traces liées à la découpe de la marqueterie, autres traces d'outils). Cette partie technique se termine avec une présentation des principales méthodes d'examen et d'analyses scientifiques et de datation utilisées pour l'étude du mobilier.

La dernière partie de ce travail a pour objet la mise en pratique des réflexions et observations techniques développées dans les deux parties précédentes. Quatre études de cas ont été faites, chacune soulevant des interrogations différentes quant à l'interprétation, l'évaluation et la préservation de l'authenticité des meubles étudiés. Dans chaque cas, l'étude technique¹ est suivie du jugement de l'authenticité du meuble suivant les critères d'évaluation proposés dans la première partie.

1. J'ai moi-même mené l'étude technique de ces meubles.

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous les pays.

Copyright © 2010 Stéphanie Rabourdin-Auffret